



**Formation(s) universitaire(s) ou équivalente(s), expérience(s) professionnelle(s), stage(s), autre(s) :** joindre tous documents à l'appui de vos déclarations (contenus des enseignements, relevés de notes, diplômes, attestations d'emploi, de stages, etc.)

Précisez **vos acquis en matière de conservation-restauration du patrimoine, au plan de la théorie et de la pratique :**

Indiquez (par année)

- le nom des établissements de formation (ou de stage) ;
- les enseignements théoriques et pratiques suivis ainsi que le volume horaire de ceux-ci ;
- les modalités d'évaluation, les résultats et diplômes obtenus ;
- pour les stages, indiquez les lieux, les modalités, les acquis.

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année

3<sup>ème</sup> année

4<sup>ème</sup> année

5<sup>ème</sup> année

Autres informations

**Dépôt du dossier d'inscription : du 3 décembre 2018 au 22 février 2019**

**Les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.**

**Les choix effectués dans le dossier d'inscription ne sont pas modifiables.**

Le dossier d'inscription peut être déposé au bureau du concours avant le 22 février 2019 à 17 heures ou envoyé par courrier au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi) exclusivement à l'adresse ci-dessous :

Institut national du patrimoine  
Concours restaurateur  
2 rue Vivienne  
75002 Paris

## Pièces à joindre au dossier d'inscription

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée précisant notamment la spécialité dans laquelle le candidat/la candidate présente sa candidature pour l'admission directe en 2<sup>ème</sup>, en 3<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> année du diplôme de restaurateur du patrimoine, le résumé de ses acquis en conservation-restauration lors de sa formation universitaire ou équivalente et, le cas échéant, ses expériences professionnelles ;
- une lettre présentant son projet professionnel et les motivations qui le/la conduisent à présenter sa candidature ;
- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître ses expériences et cursus théoriques suivis dans le domaine de la conservation-restauration ;
- une photocopie du diplôme de niveau licence (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant une licence au préalable ;
- une photocopie des attestations d'emploi, de stages, relevés de notes, etc.
- une photocopie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport) ;
- une photographie avec le nom du candidat/de la candidate inscrit au dos ;
- deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat/de la candidate ;
- un chèque de 48€ libellé au nom de Madame l'agent comptable de l'Institut national du patrimoine en règlement du droit d'inscription. Les candidats boursiers sur présentation nominative d'une bourse pour l'année en cours sont exonérés des droits d'inscription.

Les candidats en situation de handicap, qui font une demande expresse d'aménagement d'épreuves, doivent obligatoirement joindre au dossier un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration (liste disponible en préfecture) précisant les conditions d'aménagement des épreuves que nécessite ce handicap.